

Modalités de paiement

Tarifs du séjour par personne			
Adhérents FMS		Non adhérents FMS	
Pension Complète	Demi-Pension	Pension complète	Demi-Pension
500 €	362 €	780 €	594 €

Assurance : Si vous n'avez pas d'assurance individuelle pour l'instrument de votre enfant, la FMS vous propose, dans le cadre de cette activité, un **forfait annuel de 6€** (couvrant le bris accidentel, incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, dommage en cours de transports). Pour y souscrire joindre le règlement à la fiche d'inscription.

- RÈGLEMENT
 - PAR CHÈQUES (POSSIBILITÉ DE PAYER EN 3 FOIS : ENCAISSEMENT EN MAI, JUIN ET JUILLET)
 - PAR VIREMENT BANCAIRE (VERSEMENT DE LA TOTALITÉ DU MONTANT OBLIGATOIRE)
 - LES PREMIÈRES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNÉES DE LA TOTALITÉ DU RÈGLEMENT SERONT PRIORITAIRES
- SONT ACCEPTÉS POUR LE PAIEMENT : LES BONS CAF (VOIR CONDITIONS SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION), LES CHÈQUES VACANCES AINSI QUE LES PARTICIPATIONS DES MUTUELLES ET DES COMITÉS D'ENTREPRISES
- EN CAS DE REMBOURSEMENT POUR ANNULATION, IL SERA RETENU 15€ POUR LES FRAIS DE DOSSIER JUSQU'AU 4 JUIN. LA TOTALITÉ DU RÈGLEMENT SERA RETENUE EN CAS DE DÉFECTION APRES CETTE DATE (SAUF CAS DE FORCE MAJEUR)

Inscriptions avant le 30 avril 2024



COLONIE MUSICALE

Du 7 au 14 juillet 2024



FÉDÉRATION MUSICALE
DE SAVOIE



La colonie musicale, pour qui ?

- SÉJOUR RÉSERVÉ AUX ENFANTS DU DÉPARTEMENT NÉS ENTRE 2009 ET 2013
- PRATIQUER UN INSTRUMENT À VENT, ACCORDÉON CHROMATIQUE, CLAVIER* OU PERCUSSIONS DEPUIS AU MOINS 3 ANS

*ATTENTION : SERONT INSCRITS UNIQUEMENT LES PIANISTES POUVANT APPORTER LEUR PROPRE CLAVIER. POUR DES RAISONS DE REPERTOIRE, LES PLACES EN CLAVIERS ET PERCUSSIONS SONT LIMITÉES A 3 ENFANTS.

- FAIRE PARTIE D'UN ENSEMBLE MUSICAL (ORCHESTRE, ÉCOLE DE MUSIQUE...)



8 jours d'activités nautiques et musicales

Activités

- PRATIQUE INSTRUMENTALE EN ORCHESTRE ET EN PETITS GROUPES
- PRATIQUE DU CHANT
- ACTIVITÉS NAUTIQUES (CANOË-KAYAK, VOILE, BAINNADE)
- JEUX ET ANIMATIONS VARIÉS
- VEILLÉES À THÈME
- TRAVAIL SUR LA MISE EN SCÈNE DU SPECTACLE
- PARTICIPATION AU SPECTACLE OBLIGATOIRE



Hébergement

- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION SUR PLACE À LA BASE NAUTIQUE DU YACHT CLUB DU BOURGET DU LAC
- CHAMBRES DE 4 À 6 ENFANTS
- 2 FORMULES : PENSION-COMPLÈTE OU DEMI-PENSION. POUR LES ENFANTS EN DEMI-PENSION : ACCUEIL LE MATIN À 9H À L'ESPACE LA TRAVERSE ET RÉCUPÉRATION DES ENFANTS LE SOIR À 19H À LA BASE NAUTIQUE DU YACHT CLUB

Encadrement

- DIRECTEUR DE LA COLONIE : THIERRY ORDOUILLE, PROFESSEUR DE MUSIQUE ET DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY
- ÉQUIPE D'ANIMATEURS DIPLOMÉS DANS LEURS DISCIPLINES ARTISTIQUES / DIPLOMÉS DU BAF
- ENCADRANTS VOILE ET CANOË-KAYAK DIPLOMÉS D'ÉTAT
- SEJOUR AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Spectacle Dimanche 14 juillet 2024 - 18h Espace La Traverse Le Bourget-du-Lac

Pour s'inscrire

- ENVOYER À LA FMS : LA FICHE D'INSCRIPTION ET LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES (EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA FMS)
- SERONT RETENUS EN PRIORITÉ LES DOSSIERS D'INSCRIPTION COMPLETS ACCOMPAGNÉS DE LA TOTALITÉ DU RÈGLEMENT
- LE TROUSSEAU VOUS SERA ENVOYÉ DANS LES MEILLEURS DÉLAIS